



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 09 août 2016

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

**Monsieur le Maire
de la Ville de THIONVILLE
Rue Georges Ditsch
57125 THIONVILLE**

Affaire suivie par Diane NARDIN et
Pascal RIDGEN

pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales du lotissement "Route de Marspich" à Thionville-Volkrange

Courrier d'affichage

P.J. : Dossier de déclaration + Fiche descriptive
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- Rejet des eaux pluviales provenant du projet de lotissement "Route de Marspich" situé à VOLKRANGE

Ce dossier a été déposé par : Société Lot Am D – Immobilière DELPOSEN, ayant son siège social au 2 avenue Douai à 57100 THIONVILLE.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57-2014-00115** en date du 09 août 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

